



ASSOCIATION POUR L'ECOUTE ET L'ACCUEIL EN ADDICTOLOGIE ET TOXICOMANIES

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Du Centre Thérapeutique Résidentiel « La Préface » du CSAPA, section Hébergement de l'association APLEAT

10 Bis Boulevard Rocheplatte – 45 000 ORLEANS

Tel : 02 38 62 64 62 / Fax :

Le présent document s'adresse à toute personne accueillie et aux acteurs de l'établissement.

Ce règlement de fonctionnement définit les droits de la personne accueillie, les obligations et les devoirs, nécessaires au respect des règles de vie collective au sein du service ainsi que les modalités de fonctionnement du Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) « La Préface », section hébergement du CSAPA de l'association APLEAT.

En vertu des articles L.116-1 et L.116-2 du CASF, Le CTR «La Préface» s'attache à promouvoir l'autonomie, la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté et à prévenir les exclusions et d'en corriger les effets. L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux.

Il a été établi conformément aux dispositions du décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 pris en application de l'article L 311-7 du CASF, institué par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il a été initialement élaboré sous l'égide de la Direction, et arrêté par le Conseil d'Administration de l'association APLEAT, section hébergement du CSAPA le 31/10/2009, après consultation des instances représentatives du personnel de l'établissement et du groupe d'expression institué, en application des dispositions de l'art L.311-6 du CASF et s'applique au CTR «La Préface».

Conformément à la loi, le règlement de fonctionnement est révisé chaque fois que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans.

Document de portée générale, le règlement de fonctionnement ne se substitue pas aux autres documents intéressant le fonctionnement du centre, à savoir :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le contrat de soins, d'insertion et de prise en charge individuelle.

Ce document est remis individuellement, commenté et expliqué à toute personne accueillie au sein de l'établissement.

Chaque personne accueillie atteste par sa signature avoir reçu un exemplaire du règlement et s'engage à en respecter les termes avec toute conséquence de droit.

Ce document fait l'objet d'un affichage dans les locaux du CTR «La Préface».

Ce document est tenu à disposition de tous nos partenaires et des autorités de contrôle, il est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'association.

Préambule :

1) L'association APLEAT (association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies)

L'association APLEAT a été constituée en 1979 pour venir en aide aux jeunes toxicomanes et à leurs familles, à une époque où il n'existait aucun dispositif règlementaire.

Dans le domaine de l'addictologie l'APLEAT a pour finalité :

- le mieux être et l'équilibre des personnes et de leurs proches
- l'indépendance des personnes afin de les amener à vivre dans la société.

Les valeurs sont partagées par tous les acteurs de l'association, usagers, salariés, stagiaires, membres adhérents.

L'APLEAT a la volonté d'être sans but lucratif, laïque et apolitique, sans jugement moral.

Elle place l'utilisateur comme acteur, assure un respect mutuel, développe un esprit d'ouverture et de coopération dans une recherche constante d'amélioration de la qualité.

2) Le Centre Thérapeutique Résidentiel «La Préface»

Dans le cadre du projet associatif et des dispositifs de Santé Publique, dans le cadre du projet thérapeutique de l'établissement, le CTR «La Préface» permet aux femmes accueillies de bénéficier d'un projet cohérent de soins, d'aide morale, de soutien psychologique et d'accompagnement social, afin d'y reconstruire une personnalité apte à vivre en société sans recours à des conduites addictives invalidantes.

Le CTR veille à offrir des modalités de prise en charge dynamiques dans une démarche permanente de réflexion, d'adaptation et d'innovation.

Le CTR s'attache à équilibrer les trois aspects de la prise en charge, l'aspect médico-psychologique, l'aspect social et l'aspect éducatif.

Le CTR permet aux mères accueillies de favoriser le lien mère-enfant et de s'adapter au rythme de leur enfant.

1. Admission

1.1. : les demandes

Si vous souhaitez bénéficier de soins au CTR «La Préface», vous adressez une lettre de motivation :

- **par la poste** : CTR «La Préface» – 10 Bis Boulevard Rocheplatte – 45000 ORLEANS
- ou - **par fax** :
- ou - **par email** :

A réception un courrier sera envoyé avec en pièces jointes : le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le dossier médical et social à faire compléter par le professionnel qui vous suit.

Lorsque vous recevez ce courrier, il vous est demandé d'appeler le CTR afin de convenir d'un entretien téléphonique ou physique lorsque les conditions le permettent.

Cet entretien est généralement mené par deux membres de l'équipe éducative, à partir de la grille d'entretien établie par le CTR et adaptée selon les informations déjà recueillies dans la lettre de motivation, le dossier médical et social et les échanges interinstitutionnels, afin de vous mettre en confiance et d'évaluer avec vous vos primo objectifs.

1.2. : l'admission

La décision d'admission est prise en réunion d'équipe, après lecture de votre lettre de motivation et de la présentation synthétique de votre situation (informations recueillies) :

Si la réponse est positive et qu'un sevrage n'est pas nécessaire vous êtes rappelée afin de programmer la date de votre arrivée,

Si la réponse est positive, mais avec nécessité de réaliser un sevrage, la structure qui vous suit est informée, afin qu'elle puisse mettre en place un sevrage en amont de votre arrivée.

Si la réponse est négative, la structure qui vous suit est informée, afin qu'elle assure son rôle de relais et de soutien en vue d'une orientation plus adaptée le cas échéant et quoi qu'il en soit afin d'éviter une rupture thérapeutique.

Les décisions d'admission ou non au CTR «La Préface» sont prononcées par la Directrice ou le cadre coordonnateur et peuvent être annoncées le cas échéant par un membre de l'équipe. Elles sont à chaque fois motivées.

1.3. : l'accueil

L'accueil se fait généralement du mardi au jeudi.

Vous devez arriver au Centre abstinent de tout produit, alcool compris, et sans aucun produit sur vous.

La direction de l'établissement se réserve la possibilité de ne pas vous accueillir si votre comportement n'est pas en adéquation avec une prise en charge en collectivité.

Si vous arrivez en train, vous nous avez communiqué au préalable vos horaires et le cadre coordonnateur (ou un membre de l'équipe le cas échéant) viendra vous chercher en gare d'Orléans.

Si vous arrivez en voiture personnelle, il est préférable que vous vous fassiez accompagner par une personne qui puisse ramener votre véhicule. En effet, sachez que celui-ci ne pourra pas être stationné à proximité du centre et que vous ne pourrez pas y avoir accès durant votre séjour.

Vous êtes accueilli par le cadre coordonnateur et un membre de l'équipe éducative pour un premier entretien au cours duquel, le fonctionnement et les règles du centre vous seront expliqués. Puis après lecture du règlement de fonctionnement, un membre de la direction, de l'équipe et vous-même signeront le document.

Vous remettez :

- Tous les médicaments avec leur ordonnance.

Vous déposez :

- Votre carte vitale, carte de mutuelle ou votre CMU.
- L'argent, les cartes bancaires et chèquiers sont déposés dans une caisse individuelle et sécurisée. L'accès à celle-ci se fait par demande à de l'équipe.
- Téléphone portable, couteau, objets de valeur seront systématiquement déposés dans votre caisse.

Par la suite une infirmière du CTR vous recevra en entretien pour une première évaluation.

Durant votre séjour des analyses peuvent avoir lieu régulièrement notamment lors de votre arrivée pour une première évaluation. Celles-ci et autres contrôles sont un outil de travail commun.

Vous êtes ensuite accompagnée dans votre chambre par un membre de l'équipe qui vous aidera à vous installer. Par ailleurs une visite des locaux est prévue ainsi qu'une présentation aux professionnels et résidentes présents.

Il est demandé d'apporter tous vos papiers administratifs afin d'évaluer les besoins de votre situation sociale.

1.4. : la durée du séjour

La durée du séjour est déterminée au regard de votre situation individuelle au sein d'un collectif, de vos objectifs et des évaluations réalisées tout au long de votre séjour.

Cette durée de séjour peut aller jusqu'à 6 mois à compter de votre admission dans le CTR «La Préface» et est renouvelable par demande écrite de votre part, sans pouvoir excéder une durée totale de 12 mois.

2. Evolution de l'accueil des personnes au sein de l'établissement.

Sur la base du choix des pratiques validées dans le projet de l'établissement, vous bénéficierez d'un suivi individualisé tout au long de votre prise en charge.

Cela se traduit par un accompagnement évolutif, adapté qui sera mis en place avec vous, vos référents, les professionnels de l'établissement.

Votre participation directe à la conception et à la mise en œuvre de votre projet d'accompagnement sera recherchée et favorisée au maximum.

Tout changement ou modification de votre projet personnalisé fera l'objet d'un avenant annexé à votre contrat de soin et d'insertion.

3. L'accompagnement médico-psycho-socio-éducatif

Sous couvert de la Directrice Générale de l'association APLEAT, l'équipe du CTR «La Préface» est une équipe pluridisciplinaire composée

➤ de professionnels :

1 Directrice
1 Cadre coordonnateur
1 Psychologue
2 Infirmières
1 Auxiliaire de puériculture
2 Educateurs spécialisés
1 Aide médico-psychologique
1 Animatrice
1 Maitresse de maison
2 Surveillants de nuit aide soignants

Le premier mois est une période d'évaluation au terme de laquelle il vous est demandé de rédiger un premier bilan et de préciser votre projet de séjour au CTR.

Ce bilan, indiquant de votre point de vue, les objectifs de votre séjour servira de base à la suite de votre accompagnement et à l'élaboration des prochains bilans.

Ceux-ci sont portés à la connaissance de l'équipe en réunion et sont validés par celle-ci et la Direction. Ils servent à mesurer le chemin parcouru en termes de soin et d'insertion.

En cas de non prolongation de la période d'observation, la Directrice et/ou le cadre coordonnateur du CTR vous motivent cette réponse.

Si votre projet est de rester sur Orléans, nous étudions ensemble quel mode de logement peut le mieux vous convenir lors de votre sortie.

3.1. L'accompagnement socio-éducatif

Les travailleurs socio-éducatifs interviennent auprès de vous tout au long de la journée. Ils vous accompagnent et vous soutiennent dans toutes vos actions et démarches inhérentes à votre prise en charge au sein du CTR et au bon déroulement de votre séjour pour vous aider à atteindre vos objectifs de soin et d'insertion.

3.2. L'accompagnement médical

L'infirmière du CTR vous reçoit dès votre arrivée afin d'ouvrir votre dossier médical sur délégation du médecin du CTR. C'est elle qui fait le lien entre vous, les médecins et l'équipe psycho-socio-éducative.

De manière générale, les traitements relatifs à vos soins en addictologie sont prescrits par les médecins du centre.

Pour les autres besoins médicaux, un rendez-vous est pris avec un médecin de ville.

3.3. L'accompagnement psychologique

Les entretiens psychologiques sont parties intégrantes de votre démarche de soin. Vous définissez avec la psychologue la fréquence des rendez-vous.

Les groupes d'expression sont également partie intégrante de votre accompagnement durant le séjour. Ils ont lieu à des moments définis par l'équipe.

3.4. Les activités à visée thérapeutiques collectives

Les différents collectifs thérapeutiques (activités, groupes thématiques, thérapeutiques) répartis sur la semaine, sont parties intégrantes de votre parcours de soin. Leur objectif est de vous permettre de travailler sur plusieurs dimensions liées au soin et à l'insertion.

Ils sont proposés pour vous aider et vous accompagner dans l'affirmation de votre personnalité et la restructuration de votre rythme de vie. En effet, ces activités de création artistique, d'expression ou physiques, mobilisant l'esprit et le corps, permettent une mise à distance des stupéfiants et une valorisation de l'image de soi.

Ces activités pourront être proposées aux femmes, aux enfants et aux mères accompagnées de leur enfant.

Le CTR propose ainsi plusieurs types de collectifs mis en œuvre pour répondre le mieux à vos besoins et attentes.

4. Organisation de la vie collective.

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective supposent le respect de règles de vie communes.

4.1. L'emploi du temps

Les horaires sont adaptés aux exigences d'une vie collective et sont actualisés selon les besoins.

7h00 à 8h00	Lever et respect des autres
7h00 à 9h30	Petit déjeuner. Fin à 9h00
9h00 à 10H00	Entretien des espaces collectifs et personnels
10h00 à 12h00	Démarches diverses Activités Consultations Sorties libres selon étape du séjour
12h00 à 13h30	Repas enfants puis femmes
14h à 17h	Activités collectives Consultations Groupe de parole
17h à 19h	Sorties libres selon étape du séjour Bain pour les enfants

19h à 20h	Repas pris ensemble (enfants et femmes)
20h à 23h	A partir de 21h respect des autres (bruits...) Organisation de soirées collectives autour d'activités telles que : films, jeux de sociétés...
23h	Coucher en chambre

Le samedi et veilles de jours fériés, les horaires du coucher sont décalés à minuit.

Le samedi matin est consacré au grand ménage. L'après-midi des activités sont choisies par vous et validées par l'équipe lors du conseil de maison. Vous pourrez proposer des activités payantes à vos frais et gratuites afin que chacune puisse y participer. Des sorties libres peuvent être programmées (de 11h à 19h ou de 14h à 19h), vous devez pour cela en informer l'équipe par courrier qui sera étudié en réunion d'équipe.

Le dimanche et les jours fériés, les horaires du lever sont décalés à 10h avec une fin du petit déjeuner à 11h00. L'organisation du dimanche après-midi est la même que celle du samedi.

4.2. Les repas, l'entretien du centre

Dans un objectif d'autonomie et de socialisation, la préparation des repas et l'entretien du CTR sont assumés par les résidentes et vous pourrez être soutenues par l'équipe éducative dans la réalisation de ces différentes tâches.

➤ Préparation des repas

Tous les repas sont réalisés par les binômes qui sont de tâche « cuisine ». Les menus sont préparés à l'avance avec l'équipe qui les validera. Les courses sont faites par les mêmes personnes. Chacun fait avec ses capacités en matière de cuisine en recherchant l'équilibre alimentaire. En ce qui concerne les enfants, chaque mère préparera le repas de son enfant.

➤ Entretien du CTR

L'entretien du CTR «La Préface» est assuré par les résidentes sous forme de roulement à la semaine.

4.3. Les sorties

Après un certain temps, temps de mise à distance des produits, temps de construction d'une confiance avec l'équipe et de confiance en vous, temps de construction d'un projet individuel, vous pouvez contractualiser avec l'équipe des sorties seule. Celles-ci sont réévaluées si nécessaire par vous-même et votre Référent(e).

L'abstinence de consommation d'alcool, de stupéfiants et de médicaments détournés reste la règle lors de toute sortie.

4.4. Visites, courrier, téléphone

Toute visite au sein du CTR n'est pas autorisée. Cependant dans le cadre de votre projet personnalisé des visites à l'extérieur de l'établissement peuvent être programmées.

Le courrier est ouvert par vous en présence d'un membre de l'équipe (**celui-ci ne lit pas votre courrier**) pour éviter toute introduction de produit illicite.

Les appels téléphoniques venant de l'extérieur et adressés à l'extérieur sont autorisés en dehors des heures de repas, dans les horaires prévus à cet effet et ce après une période minimale de 15 jours.

4.5. Le tabac

Selon la circulaire du 12 décembre 2006, relative à la lutte contre le tabagisme dans les établissements sociaux et médico-sociaux, Le CTR «La Préface» est un établissement non fumeur. **Il est interdit de fumer dans toute la structure.** Le seul endroit où il est **autorisé de fumer est la cour.**

Vapoter n'est pas fumer, cependant les conditions de vie collective ne permette pas le vapotage au sein des locaux. Ainsi le lieu prévu à cet effet est la cour.

4.6. L'argent

Une aide à la gestion de votre budget est mise en place à votre arrivée.

Vous gérez, avec votre référent, votre argent en fonction de vos besoins et priorités. Dans cette cogestion sont étudiés vos charges permanentes, le remboursement des dettes éventuelles et la préparation à la sortie. Vous déposez à votre arrivée votre argent, carte bleue et chèquiers dans une caisse individuelle et sécurisée. Pour y avoir accès il vous suffit d'en faire la demande aux membres de l'équipe présents.

Les jeux d'argent sont interdits, ainsi que les prêts entre Résidentes.

Les activités de loisirs onéreuses faites à votre demande sont à votre charge. (cf art. 8). D'une façon générale, ces activités sont décidées en conseil de maison, qui a lieu chaque vendredi après-midi.

4.7. Respect des personnes et des biens

La vie collective et le respect des droits et des libertés respectifs impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable : politesse, courtoisie, convivialité, solidarité.

Une hygiène corporelle satisfaisante pour la résidente et son entourage est nécessaire. Les enfants sont placés sous la responsabilité légale et sanitaire de leur mère.

La violence verbale et physique, les comportements ayant pour effet de ridiculiser, l'usage de sobriquets de nature dégradante, ainsi que toute forme de mauvais traitement par excès ou par négligence ne sont pas autorisés.

Les professionnels sont soumis au secret professionnel et sont tenus à une obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur fonction. Ces règles s'imposent de la même manière aux stagiaires et vacataires et à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la structure.

Les conditions de la pratique religieuse sont facilitées sous réserve qu'elles soient compatibles avec le fonctionnement du service, laïque. Tout prosélytisme est strictement interdit.

Chacun doit veiller à ne pas nuire à la propreté des locaux et respecter les mobiliers et matériels mis à disposition. Les dégradations matérielles faites par un résidant seront financièrement à sa charge.

5. Participation à la vie de l'établissement

5.1. Le conseil de maison

Il a lieu vendredi de 14h à 16h, avec l'équipe de service et le cas échéant le cadre coordonnateur. Il est une instance d'expression et de participation des usagers.

Vous y échangez sur les événements de la semaine, les projets, vous abordez les problèmes rencontrés, les difficultés et les aspects positifs ou négatifs dans la vie du groupe, mais aussi dans vos parcours personnels. Vous préparez l'organisation de vos loisirs.

Des intervenants extérieurs peuvent être invités sur ce temps ou à d'autres moments de la semaine, à votre demande ou celle de l'équipe, pour vous donner des informations, des éclairages sur des sujets vous intéressant ou animer des débats.

5.2. Le conseil d'établissement

Il a lieu sur un temps donné d'1 h 30 à 2 h 00 trois fois par an. Toutefois, si nécessaire, il peut se réunir en dehors de ces délais. Tous les résidants sont présents ainsi que les membres de l'équipe, le cadre coordonnateur, la Directrice du centre, la Directrice Générale de l'association et/ou un membre du Conseil d'Administration de l'association.

C'est la réunion représentative des usagers.

C'est un temps pendant lequel vous vous appropriez la vie du Centre : cogestion de lignes budgétaires de l'établissement directement en lien avec votre quotidien (loisirs, alimentation par exemple), propositions de modifications du Règlement de Fonctionnement... C'est aussi le moment où s'expriment vos propositions quant aux améliorations à apporter au fonctionnement.

6. Fonctionnement du service

6.1. Conditions d'accès, utilisation et affectation des locaux.

Le CTR «La Préface» est en mesure d'accueillir en internat 9 résidentes âgées de plus de 18 ans seule, enceinte et/ou avec enfants de moins de trois ans de tout le territoire national avec une priorité pour la région centre val-de-Loire et présentant des conduites addictives.

Le service est ouvert tous les jours de l'année, 24h sur 24.

Le bâtiment, situé à Orléans 45000, à proximité du centre ville, occupe 2 niveaux sur un terrain clos.

Le rez-de-chaussée est constitué :

- *d'espaces communs* : cuisine, salle à manger, salle d'activité enfants, sanitaires, salle d'activités collectives
- *et d'espaces réservés* : bureaux, infirmerie.
- *Partie privative* : Chambre PMR

Le 1^{er} étage est constitué :

- *de parties privatives* : 4 chambres individuelles femmes avec enfants
- *et d'espaces communs* : 2 sanitaires, 2 salles de bain
- *espaces réservés* : bureau du cadre coordonnateur, bureau de consultation

Le 2^{ème} étage est constitué :

- *parties privatives* : 4 chambres individuelles
- *espaces communs* : 2 sanitaires, 2 salles de bain, salle tv, salle d'activité, laverie
- *espace réservé* : un bureau de consultation

Dans les espaces communs : l'accès est libre

Dans les espaces réservés : l'accès se fait obligatoirement en présence d'un membre de l'équipe.

Dans les espaces privés : l'accès est autorisé uniquement au(x) résidente(s) à qui la chambre a été attribuée. Les membres de l'équipe disposent d'une clé permettant l'accès à ces espaces. Cependant ils ne peuvent y rentrer qu'en présence de la résidente.

Les salariés sont responsables de la détention des clés et de l'accès aux espaces réservés.

6.2. Mesures de prévention des risques relatifs à la sûreté des personnes et des biens.

Moyens humains : L'équipe du CTR «La Préface» est constituée de professionnels expérimentés qui participent à la mise en œuvre du projet associatif et du projet de l'établissement.

Moyens matériels : Les locaux sont équipés d'un système de lutte contre l'incendie. Les installations électriques, de gaz, de protection incendie sont régulièrement entretenues et vérifiées par des organismes indépendants et agréés.

Le matériel et les locaux sont adaptés aux prestations fournies.

Un cadre de direction est joignable à tout moment si nécessaire par les membres de l'équipe éducative.

En cas d'urgence, des procédures sont établies et affichées dans l'ensemble des locaux.

6.3. Assurances.

L'assurance de responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie d'assurance « MAIF » par l'association APLEAT, garantit les résidentes pour tout dommage susceptible de leur arriver au cours des activités proposées par CTR. En dehors des sorties convenues et considérées comme étant des activités du CTR, la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée.

7. Fin de séjour.

Un bilan de votre séjour est toujours établi

7.1. A l'initiative de la résidante.

Vous pouvez mettre un terme à votre prise en charge à tout moment en faisant part de cette intention à la Direction aux heures de fonctionnement administratif du CTR «La Préface».

Sans aller à l'encontre de votre décision, l'équipe éducative évaluera avec vous les conséquences possibles de votre choix et vous laissera un temps nécessaire de réflexion.

Si vous souhaitez rester sur Orléans, nous étudions ensemble quel mode de logement peut le mieux vous convenir.

Les rendez-vous de suivi après la sortie donnent lieu à un compte-rendu écrit, porté à votre dossier.

De même, la possibilité de mise en place d'un suivi ambulatoire de l'APLEAT, rue Ste Anne vous est expliquée, suivant le protocole mis en place entre les deux services.

Si vous repartez dans votre région d'origine, le professionnel qui vous a orienté au CTR recevra un bilan de votre séjour et sauf refus écrit de votre part, nous pourrions nous mettre en relation avec lui pour faciliter la continuité de votre parcours.

7.2. A l'initiative du CTR «La Préface»

Les motifs pouvant amener le CTR à mettre un terme immédiatement à votre prise en charge sont définis :

- ***Par le cadre de la loi***
 - ✓ Introduction de stupéfiants dans le Centre
 - ✓ Violence physique
 - ✓ Harcèlement, racisme ou sexisme

- ***Par le cadre de ce règlement de fonctionnement***, après avis de l'équipe, pour non respect d'un des items ci-dessous :
 - ✓ Introduction d'alcool ou de médicaments
 - ✓ Comportement nuisant à la sécurité des autres résidents et du personnel
 - ✓ Non-respect de l'Autre
 - ✓ Dégradation volontaire des biens et du matériel

Dans ces cas l'APLEAT se réserve le droit d'ester en justice autant que nécessaire.

8. Article 8 : Dispositions financières.

En vertu de la loi n° 070-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie, vous bénéficiez de la gratuité de la prise en charge pour ce qui concerne :

- La prise en charge médico-psycho-socio-éducative proposée par le CTR «La Préface».
- L'hébergement
- Les frais de nourriture
- Les frais de blanchisserie

Sont à votre charge, les frais inhérents à vos dépenses personnelles et à vos activités de loisirs (définies chaque semaine en Conseil de Maison) ainsi que les dépenses de santé non couvertes par l'assurance maladie.

En ce qui concerne les enfants, une prise en charge totale d'un mois est mise en place : couches, nécessaire de toilette, lait pour l'enfant...

A Orléans le : _____

La Directrice
P. Neveu

Cadre Coordonnateur
O. Laghmiri

Le Référent

La Résidente *

*** Nom en toute lettre et faire précéder de la mention « lu et approuvé » et parapher chaque page.**